



RAPPORT ANNUEL DE L'ACTION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE SUR LA RÉDUCTION DES USAGES ET IMPACTS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

2023, action des Chambres d'agriculture

chambres-agriculture.fr



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**

À PROPOS

Les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs vers la transition des pratiques agricoles en visant une diminution de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires, tout en préservant la compétitivité technique et économique des exploitations agricoles. Ce rapport présente les actions conduites par le réseau des Chambres d'agriculture concernant le sujet de la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires.

Conformément aux dispositions du code rural sur les missions des Chambres d'agriculture, Chambres d'agriculture France (CDA France) rend compte annuellement des actions conduites par les Chambres d'agriculture pour accompagner la diminution de l'usage et de l'impact des produits phytosanitaires. Ce document présente donc les actions du réseau des Chambres d'agriculture sur cette thématique pour l'année 2023.

Après avoir reprecisé les enjeux et le contexte, ce rapport est structuré autour des différentes missions suivantes :



Accompagnement des agriculteurs sur les questions techniques ou réglementaires



Formation des agriculteurs et des conseillers



Outil de transfert et de communication aux agriculteurs



Recherche et développement



Référence et outils pour les conseillers



Les liens présents au fil de ce document sont cliquables.

SOMMAIRE

Enjeux, contexte et plan global phytosanitaires
des Chambres d'agriculture

p.4

Note méthodologique

p.5



1.

Accompagner les agriculteurs
p.6



2.

Formation des agriculteurs
et des conseillers
p.16



3.

Communication
et transfert auprès
des agriculteurs
p.19



4.

Recherche et développement
p.26



5.

Références et outils
pour les conseillers
p.31

6.

Conclusion
p.37



ENJEUX, CONTEXTE ET PLAN GLOBAL PHYTOSANITAIRES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

D'après l'article L513-2 - 14° du Code Rural et de la Pêche Maritime, Chambres d'agriculture France rend compte des actions menées par les établissements du réseau pour accompagner et promouvoir la réduction de l'utilisation et des impacts des produits phytopharmaceutiques, dans le cadre d'un rapport remis chaque année aux Ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement.

Les Chambres d'agriculture couvrent un périmètre très large d'actions :

- Des projets de recherche et d'expérimentation de solutions nouvelles qui vont jusqu'à l'accompagnement des agriculteurs par des actions individualisées de conseil.
- La réalisation d'actions de formation auprès des agriculteurs et des conseillers
- L'information sur la situation sanitaire des cultures mais aussi sur les solutions alternatives aux produits phytosanitaires disponibles et d'accompagnement de collectifs d'agriculteurs.

Ces missions peuvent être intégrées au plan Ecophyto ou se faire en parallèle, en bénéficiant ou non de cofinancements publics.

Ce rapport donne une visibilité sur les actions conduites sur ces différents périmètres d'intervention par le réseau des Chambres d'agriculture en 2023. Il identifie l'impact de ces actions au travers du nombre d'agriculteurs touchés et donne à voir les moyens engagés par les Chambres d'agriculture sur ces missions.

UNE STRATÉGIE SUR LES PHYTOSANITAIRES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR UNE ACTION COHÉRENTE AU SEIN DU RÉSEAU

Au-delà de la mission du réseau des Chambres d'agriculture désormais inscrite dans le Code Rural, et afin de mobiliser l'ensemble des actions réalisées pour accompagner les agriculteurs dans leurs transitions, les Chambres d'agriculture se sont dotées d'une stratégie sur les produits phytosanitaires nommée Plan global phytosanitaires des Chambres d'agriculture, stratégie validée par les instances de Chambres d'agriculture France en décembre 2018. Cette stratégie vise à donner une cohérence d'ensemble aux actions conduites au sein du réseau des Chambres d'agriculture, de renforcer l'accompagnement des agriculteurs au travers du conseil individuel et collectif, et de la formation tout en mutualisant les ressources et les compétences du réseau.

De plus, une des ambitions du projet stratégique du réseau des Chambres d'agriculture est d'accompagner tous les types d'agriculture et tous les agriculteurs dans les transitions agricoles vers la multi-performance de leur exploitation.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

DONNÉES COLLECTÉES

Les informations présentes dans ce rapport ont été collectées via une enquête envoyée auprès des référents régionaux ou départementaux des Chambres d'agriculture en charge des sujets sur la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires. Les informations et données chiffrées peuvent ainsi être inférieures aux résultats réels.

Le questionnaire est articulé autour de plusieurs thématiques :

- Le conseil individuel et collectif à l'usage des produits phytosanitaires ;
- Les collectifs d'agriculteurs ;
- La formation des agriculteurs et des conseillers ;
- Le transfert et la communication des méthodes alternatives
- La recherche et le développement avec le volet expérimentation ;
- Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) et les références produites sur le terrain.

L'ensemble des indicateurs demandés pour les actions 2023 sont collectés depuis 2019, avec l'ajout ponctuel chaque année de nouveaux indicateurs jugés pertinents. Cela permet sur certains indicateurs de faire état de l'évolution des actions menées par les Chambres d'agriculture sur le volet de la réduction des usages et des impacts des produits phytosanitaires.

PRÉCAUTIONS D'INTERPRÉTATION DES DONNÉES COLLECTÉES

Plusieurs modalités d'organisation existent au sein du réseau des Chambres d'agriculture. Toutes les régions ont répondu à l'enquête mais certains départements ne réalisent pas l'ensemble des champs couverts par ce rapport. Dans le rapport, pour chaque indicateur, il est précisé le nombre de départements concernés. A noter que l'Ile-de-France compte pour 4 départements, Paris et les 3 départements de la petite couronne ayant une activité agricole très limitée. Les résultats portent donc sur 96 départements dont 5 départements d'Outre-Mer. Les activités d'accompagnement des actions à la réduction des produits phytosanitaires à Mayotte ayant été très peu suivies par la Chambre d'agriculture, pour des raisons de capacités de personnel, cette structure n'est pas représentée dans les résultats de ce rapport.



A photograph of three people standing in a grassy field under a blue sky with clouds. On the left, a woman in a floral top and jeans. In the center, a woman in a dark vest over a patterned shirt and jeans. On the right, a man in a grey t-shirt and dark shorts, pointing towards the right.

1. ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS SUR LES QUESTIONS TECHNIQUES OU RÉGLEMENTAIRES

Le réseau des Chambres d'agriculture est un acteur majeur pour l'accompagnement des agriculteurs sur la conduite de leurs cultures dans un cadre individuel et collectif. Cet encadrement, réalisé pendant la campagne et en interculture, permet de guider à différents niveaux les agriculteurs :

- Coconstruire, dans un cadre collectif, des systèmes de productions économes en produits phytosanitaires et performants économiquement. C'est par exemple le cas dans les groupes DEPHY, 30000, GIEE mais aussi dans certains groupes de développement centrés sur la diminution de l'usage des produits phytosanitaires.
- Partager collectivement les choix cultureux réalisés, les réussites, les échecs mais aussi les expérimentations à petites échelles réalisées par les agriculteurs. Ces objectifs sont le cœur des fonctionnements en collectif des Chambres d'agriculture, qu'ils soient cofinancés par des financements publics ou non.
- Répondre et accompagner sur des problématiques propres à l'agriculteur au travers d'un conseil individualisé, qu'il soit ponctuel ou à travers un accompagnement sur l'année.

Pour accompagner en individuel ou en collectif les agriculteurs,

1 031 conseillers

de Chambres d'agriculture sont titulaires de leur Certiphyto conseil.

.....
= **un chiffre stable**
= depuis 2 an
.....

1111 conseillers certifiés en 2021



OBJECTIFS ET CIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF :

Le réseau des Chambres d'agriculture réalise le conseil à l'usage des produits phytosanitaires dans le cadre de l'agrément « conseil indépendant ». A ce titre il accompagne les agriculteurs mettant en avant les solutions alternatives dès lors qu'elles existent.

Dans le cadre de la séparation de la vente et du conseil, les Chambres d'agriculture s'organisent pour renforcer leur présence auprès des agriculteurs sur le conseil phytosanitaire, qu'il soit spécifique ou stratégique

Cette ambition nécessite à la fois de renforcer les moyens humains consacrés à ces missions mais aussi d'augmenter la capacité de former les conseillers aux pratiques du conseil en lien avec la réduction des produits phytosanitaires.

Concernant l'accompagnement collectif, chaque année, chaque département a pour objectif de mettre en place un groupe sur une thématique innovante (objectif défini dans le cadre du projet stratégique des Chambres d'agriculture). Dans les thématiques, on retrouve notamment les collectifs innovants ayant pour objectif de réduire les intrants.

1.1. Accompagnement individuel et conseil stratégique

Toutes les Chambres, sauf la Guyane et Mayotte, sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Cet agrément permet de réaliser des conseils spécifiques ainsi que des conseils stratégiques à l'utilisation des produits phytosanitaires.

81 départements bénéficient via leur Chambre départementale ou régionale de l'agrément « multi sites » porté par Chambres d'agriculture France. Ces Chambres sont donc suivies par une démarche interne de suivi et de surveillance du référentiel phytosanitaire à échelle nationale, pilotée par Chambres d'agriculture France. Les autres Chambres sont couvertes par un agrément propre.

LE CONSEIL SPÉCIFIQUE DANS LES CHAMBRES D'AGRICULTURE EN 2022

Le conseil spécifique dit "à chaud" est réalisé par écrit par des conseillers titulaires de leur Certiphyto conseil.

Ce conseil rapproché, territorialisé et individualisé, permet d'ajuster la protection des cultures, de la manière la plus fine possible, en mobilisant les bons leviers et en garantissant une production de qualité.

Sur **85 départements**,
plus de 10 200
conseils spécifiques
ont été délivrés
aux agriculteurs en 2022

Ce chiffre est stable par rapport à 2021, avec 10 370 conseils réalisés alors, mais le nombre de prestations est très disparate entre les régions (de 52 jusqu'à 2860 en France Métropolitaine).

Dans les départements au niveau desquels les Chambres réalisent un conseil individuel sur la protection des cultures,

393 conseillers représentent
99 ETP consacrés à cette mission.



C'est une diminution de
près de **30%**
(140 en 2021) concernant
l'accompagnement individuel,
pour des résultats proches
voire similaires.

LE CONSEIL STRATÉGIQUE À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN 2022

Données collectées auprès de 88 départements

La loi EGALIM a introduit la séparation des activités de conseil et de vente (ou application) de produits phytosanitaires et a mis en place un nouveau conseil nommé conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires (souvent abrégé CSP) à partir du 1er janvier 2021.

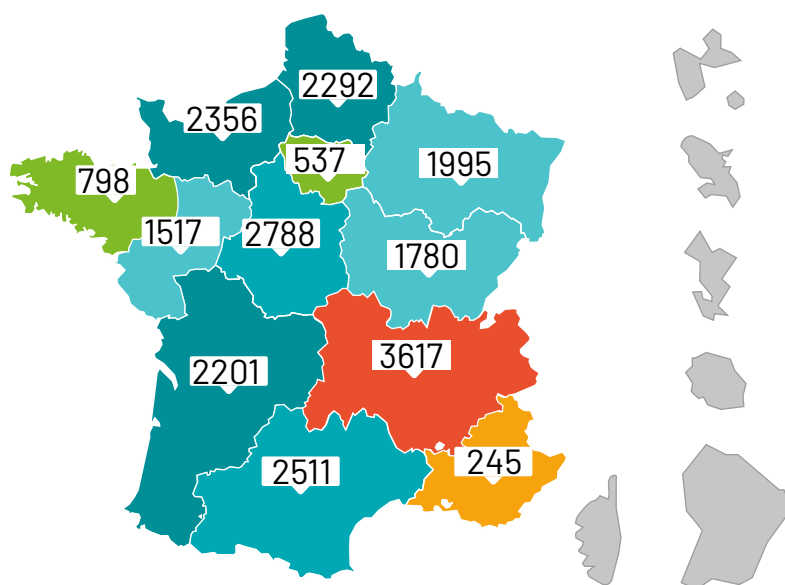
Complémentaire du conseil spécifique, le conseil stratégique est pluriannuel afin d'accompagner les agriculteurs dans une réflexion sur le déploiement de leviers pour réduire les usages et les impacts des produits phytosanitaires de manière durable. Les Chambres d'agriculture ont lancé des travaux dès le printemps 2019 pour construire un conseil répondant aux besoins des agriculteurs et aux exigences de la loi. En 2020, l'ensemble du réseau a travaillé au déploiement du conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires au travers d'une phase de formation des conseillers et managers et de réalisation de conseils à blancs.

À la suite de cette phase de formation et de test, les Chambres d'agriculture ont construit sur 2021 et précisé en 2022 leur offre de conseil pour répondre aux besoins des agriculteurs. En 2023, les Chambres d'agriculture ont atteint leur rythme de croisière avec 22 637 CSP réalisés sur l'année. Au total, plus de 539 conseillers, pour près de 122 ETP (1 ETP = 200j) étaient mobilisés en 2023 pour la réalisation des CSP.

avec 22 637 CSP réalisés sur l'année. Au total, plus de 539 conseillers, pour près de 122 ETP (1 ETP = 200j) étaient mobilisés en 2023

Total de 22 537 CSP

Les Chambres d'agriculture ont communiqué sur leur accompagnement proposé auprès des agriculteurs de leur département, mais finalement assez peu d'agriculteurs ont souhaité réaliser un conseil stratégique. Avec l'arrêt du CSP en début d'année 2024, les Chambres ont accompagné depuis 2021 un total de plus de 26 700 agriculteurs dans la réalisation de leur premier CSP (valeur en janvier 2024). D'après le CGAAER (Rapport n°22070), 333 196 exploitations sont concernées par au moins 1 CSP. Les Chambres d'agriculture ont ainsi réalisé en 2023 un total de 8% des CSP nécessaires (jusqu'à 20% en Centre-Val de Loire et 22% en Ile-de-France).



Données COP SID de janvier 2024 + remontée réseau

Carte des CSP délivrés dans chaque région en 2023 par les Chambres d'agriculture.

26 741 CSP délivrés sur 3 ans

382
en 2021

3 722
en 2022

22 637
en 2023



Ces conseils stratégiques ont été organisés selon différentes modalités d'accompagnement, avec 75% des CSP réalisés avec une modalité de groupe

Tous les accompagnements proposés sont basés sur le référentiel conseil et vont même au-delà des attentes, avec des modalités variables selon les attentes des agriculteurs et leurs besoins :

- Accompagnement individuel d'une durée comprise entre ½ journée et une journée : rendez-vous avec l'agriculteur + préparation et rédaction du plan d'action avec l'agriculteur.
- Accompagnement individuel qui vise également une reconception de système et/ou un bilan et suivi du plan d'actions de manière annuel allant de 1 à 1 jour et 1/2.
- Accompagnement avec une modalité collective qui peut varier d'une Chambre d'agriculture à l'autre. Cela permet aux agriculteurs de pouvoir échanger entre pairs sur leurs pratiques, et progresser collectivement. Le plan d'action est ensuite individualisé pour répondre aux problématiques de l'exploitation et de l'agriculteur.

1.2. Accompagnement collectif

Les Chambres d'agriculture sont pleinement engagées dans les démarches collectives visant à diminuer l'usage et les impacts des produits phytosanitaires. Les types de collectifs sont diversifiés : groupes de développement ou groupes d'innovation, DEPHY FERME, 30000, GIEE travaillant sur la réduction des produits phytosanitaires.

Le Ministère en charge de l'agriculture délègue Chambres d'agriculture France pour mettre en œuvre le programme d'action du dispositif DEPHY au travers de la Cellule d'Animation Nationale (CAN) DEPHY ECOPHYTO. Cette cellule est rattachée à CDA France à titre fonctionnel et opérationnel. A ce titre, CDA France mobilise un service dédié de 10 ETP en charge du pilotage opérationnel et de la gestion administrative du dispositif DEPHY, incluant les deux sous-réseaux FERME et EXPE. Cette mission est conduite en étroite collaboration avec l'animation régionale Ecophyto.



Pour l'accompagnement en collectifs d'agriculteurs, les Chambres d'agriculture mobilisent depuis 2019 sur 90 départements .



L'ensemble des informations sur les collectifs d'agriculteurs en transition vers l'agro-écologie est disponible sur le site collectifs-agroecologie.fr, notamment sur la carte interactive qui permet de localiser les différents collectifs.

Une carte centrée sur DEPHY est également disponible : ecophytopic.fr/dephy/carte-interactive-dephy

Tableau des groupes et évolution sur les dernières années

	2019	2020	2021	2022	2023
Collectifs	965	818	743	590	775
Dont DEPHY FERME	158	156	147	122	105
Dont GIEE phyto	148	113	105	85	79
Dont Groupes 30 000	191	207	211	123	108
Dont autres collectifs travaillant sur la conduite des cultures	468	342	280	260	483
Agrs accompagnés	24000	14000	17000	10800	14389
Dont DEPHY FERME	1897	1800	1600	1600	986
Dont GIEE phyto	N/A	N/A	N/A	N/A	1207
Dont Groupes 30 000	2800	N/A	N/A	N/A	1366
Dont autres collectifs travaillant sur la conduite des cultures	18648	N/A	N/A	N/A	10830
ETP	N/A	243	223	148	168,7
Dont DEPHY FERME	N/A	78	73,5	61	40,9
Dont GIEE phyto	N/A	17	24	12	17,6
Dont Groupes 30 000	N/A	61	42	25	24,5
Dont autres collectifs travaillant sur la conduite des cultures	100	87	84	50	85,7

Le nombre de groupes observe une nette diminution depuis 2019, de même que les ETP consacrés à cette mission. Le nombre de groupes 30 000 a ainsi diminué de près de la moitié (191 en 2019 à 108 en 2023) et le nombre d'ETP consacrés à l'animation de collectifs 30 000 a diminué de plus de la moitié (61 en 2020 à 24,5 en 2023). Cette évolution, similaire sur les GIEE, peut être en partie liée aux conséquences de la loi de séparation de la vente et du conseil. Certains négoce ou coopératives ayant choisi la vente ont été contraints ou ont choisi de mettre fin

à l'animation de groupes. A cela s'ajoutent notamment des financements de moins en moins attractifs et une réorientation des conseillers des Chambres d'agriculture vers le conseil stratégique. Cependant, on note une recrudescence d'autres collectifs, qui ne se concentrent pas uniquement sur la protection des plantes et ne rentrent pas dans les financements du plan Ecophyto mais participent activement à la réduction des intrants dans les exploitations.

Détail des groupes de développement et d'accompagnement à la réduction des usages de produits phytosanitaires portés en 2023 par le réseau des Chambres d'agriculture.

Filières de travail	Nb de groupes	Agriculteurs accompagnés	Nb d'animateurs	ETP engagés
Grandes Cultures / Polyculture Elevage	466	9975	323,5	116,1
Maraîchage	42	419	36	9,9
Viticulture	129	3165	88	23,0
Arboriculture	41	468	48	12,2
Horti/Pépi	0	0	0	0,0
Cultures tropicales	5	177	5	4,0
Agroforesterie	1	16	2	0,0
Multi-filières	91	169	11	3,5
TOTAL	775	14389	513,5	168,7

GROUPES DEPHY FERME

Action majeure du plan Ecophyto, le dispositif DEPHY, cofinancé par l'OFB, a pour finalité d'éprouver, valoriser et diffuser les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires tout en promouvant des techniques économiquement, environnementalement et socialement performantes, à partir d'un réseau national couvrant l'ensemble des filières végétales françaises et mobilisant toutes les parties prenantes du développement agricole, de l'enseignement, de la recherche et du transfert en agriculture.

Ce dispositif accompagne 2 085 exploitations sur le territoire métropolitain et ultra-marin, avec une part majoritaire qui le sont par des conseillers de Chambres

d'agriculture au travers de 121 groupes DEPHY Ferme (sur 179), soit 68% des fermes du réseau.

Chaque groupe bénéficie d'un accompagnement par un conseiller à mi-temps (0,5 ETP par groupe). L'ensemble du travail des 120 ingénieurs réseaux (IR) équivaut à 59 ETP sur l'année 2023.

La Cellule d'Animation Nationale DEPHY est en lien avec des relais territoriaux appelés « ingénieurs territoriaux » (abrégés en IT) dont 15 sont des agents de Chambres d'agriculture (7,5 ETP), des conseillers/animateurs de collectifs appelés « ingénieurs réseaux » (abrégés en IR), ainsi que des experts « filières », hébergés dans d'autres structures (ITA, INRAE, Cirad

En 2023

Accompagnement de

2 085 exploitations

sur le territoire métropolitain et ultra-marin

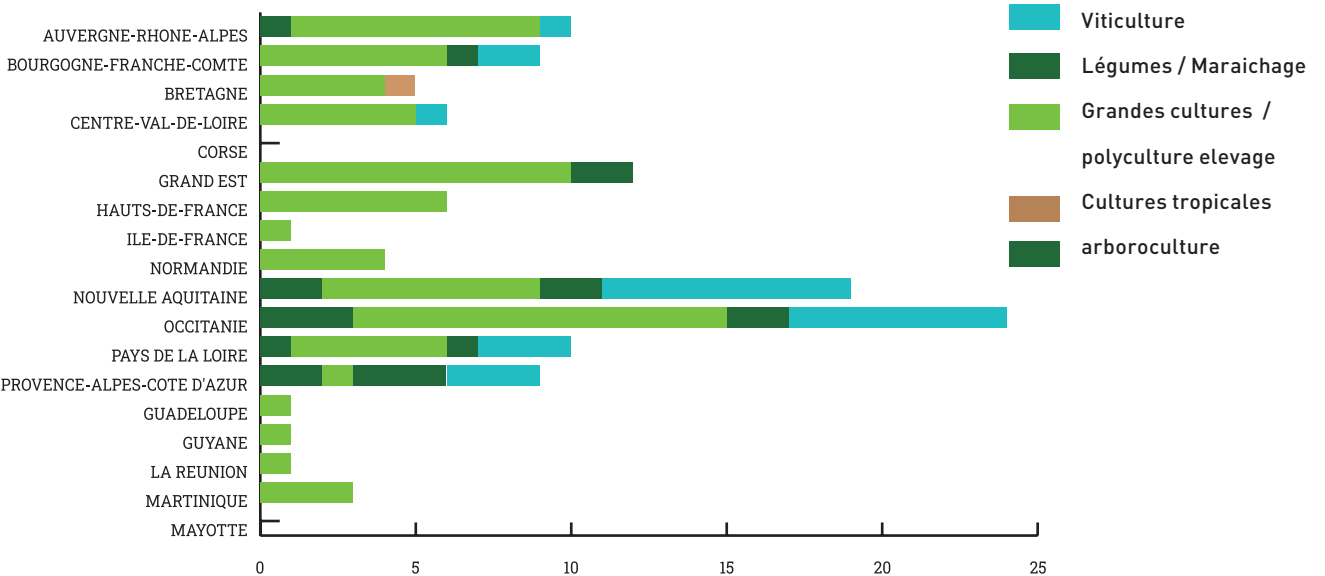
avec une part majoritaire qui le sont par des conseillers de Chambres d'agriculture au travers de

121 groupes Dephy Ferme

soit

68%

des fermes du réseau



GROUPES « 30 000 »

Données collectées auprès de 90 départements

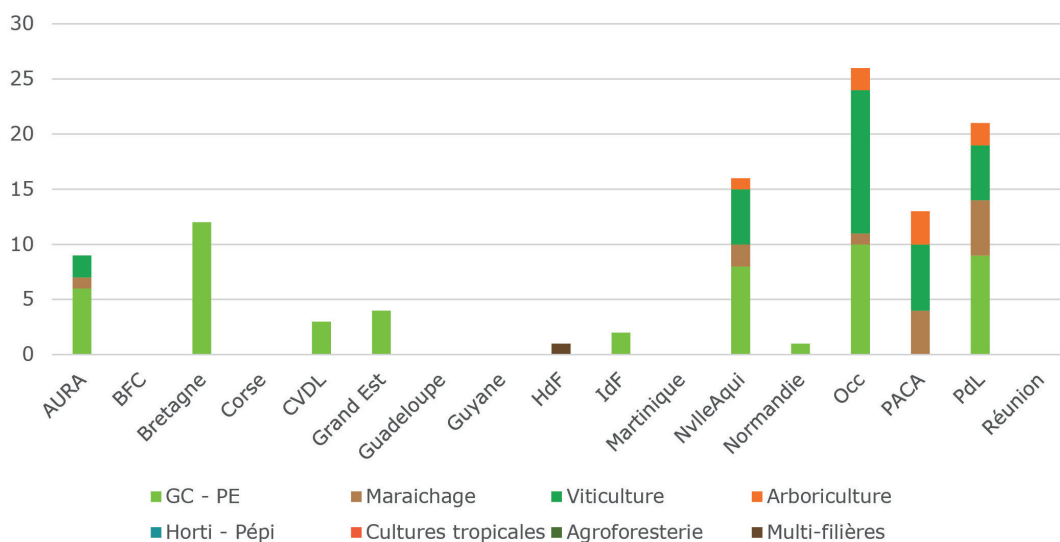
L'action 4 du plan Ecophyto II prévoit d'accompagner 30 000 exploitations dans leur transition vers des systèmes agroécologiques à faible dépendance en produits phytopharmaceutiques. Cette action concerne des collectifs d'agriculteurs, déjà constitués ou ayant l'intention de se former du fait de leur engagement dans la démarche. Les groupes volontaires répondent à un appel à propositions lancé chaque année par la gouvernance régionale du plan Ecophyto 2 ou par les agences de l'eau.

Chaque groupe, constitué de 10 à 20 agriculteurs, doit se mobiliser autour d'un projet collectif de réduction significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, décliné également à l'échelle de chaque exploitation. Ils peuvent être suivis par des animateurs ou des conseillers agricoles disposant de compétences reconnues notamment dans le conseil et l'accompagnement afin de mener à bien les projets du collectif et des agriculteurs, dans une démarche de transition agroécologique à bas niveau de produits phytosanitaires.

Le dispositif « 30 000 » du plan Ecophyto II, cofinancé par les agences de l'eau, permet d'accompagner les exploitations dans leur transition vers des systèmes agroécologiques à faible dépendance en produits phytopharmaceutiques. L'objectif est de diffuser largement les pratiques innovantes économes en produits phytosanitaires et économiquement performantes, notamment éprouvées par le réseau DEPHY.

En 2023, le dispositif « 30 000 » est représenté dans 604 groupes. Les Chambres d'agriculture accompagnent 1366 agriculteurs au sein de 108 groupes « 30 000 », mobilisant 24,5 ETP au sein des Chambres d'agriculture, soit environ 0,2 ETP par groupe d'agriculteurs.

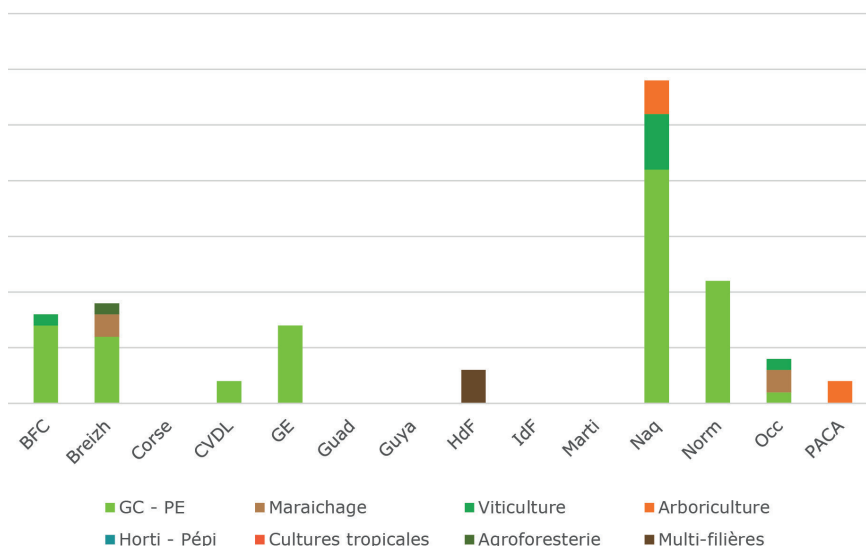
Nombre de groupes 30 000 animés des conseillers de Chambres d'agriculture selon les filières



Les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (« GIEE ») sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'Etat qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, dont les actions relèvent de l'agroécologie. Pour être reconnu « GIEE », il convient de répondre aux appels à projets lancés chaque année et dans chaque région.

En 2023, sur les **931** groupes GIEE animés par les Chambres d'agriculture travaillent tout ou partie sur le volet de la réduction des produits phytosanitaires, ce qui mobilise Plus de **17,6 ETP**.

Nombre de GIEE travaillant sur une thématique « protection des cultures » animés par les Chambres d'agriculture en 2023, par région et selon les filières



UNE DEMARCHE LOCALE A L'HONNEUR CRA HAUTS DE FRANCE

Afin d'accompagner les animateurs sur un axe fondamental du suivi des collectifs d'agriculteurs 30 000 et GIEE, les équipes de la DRAAF ainsi que de la Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France ont organisé un webinaire sur la capitalisation des expériences et de résultats le mardi 12 septembre 2023.

Le webinaire a été suivi par la moitié des animateurs de collectifs de la région.

Le programme du webinaire était :

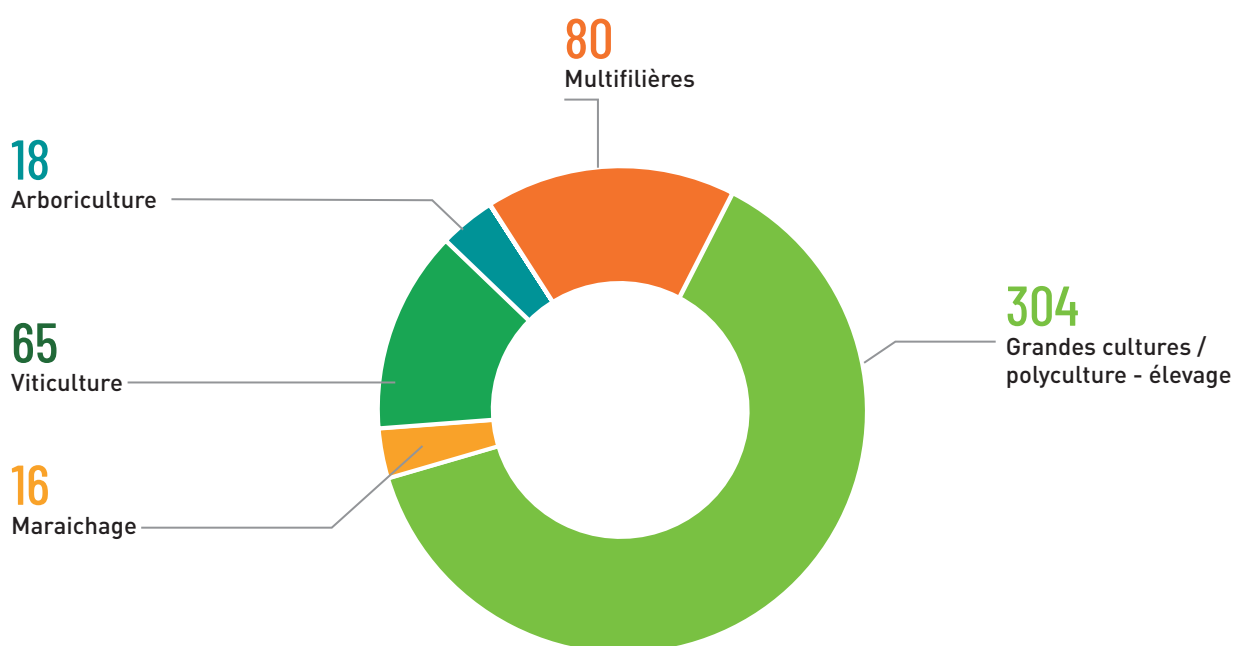
- Qu'est-ce que la capitalisation ?
- Comment capitaliser ?
- Quelles sont les exigences de l'appel à projets collectifs d'agriculteurs en transition agroécologique ?
- En quoi consiste la coordination de la capitalisation au niveau régional ?

AUTRES COLLECTIFS ET GROUPES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DONNÉES COLLECTÉES AUPRÈS DE 92 DÉPARTEMENTS

Sur 13 régions et 3 Départements d'Outre-Mer ayant répondu à l'enquête, les Chambres d'agriculture accompagnent, en 2023, 483 collectifs ou autres groupes de développement travaillant en partie sur les sujets de protection des cultures, mais qui ne sont pas financés spécifiquement par la stratégie nationale Ecophyto, comme les groupes 30000, GIEE et DEPHY. En 2023, la moyenne d'agriculteurs accompagnés est de 22 par groupe. Ces collectifs travaillent

principalement sur les filières grandes cultures et polyculture élevage (304) ou viticulture (65). Les agriculteurs sont accompagnés tout au long de la campagne sur la protection des cultures en favorisant la mise en place de la protection intégrée des cultures. 85,7 ETP sont mobilisés sur cette mission dans les Chambres d'agriculture, soit environ 0,18 ETP mobilisé par collectif.

En 2022, sur les 13 régions et 3 départements d'Outre-mer, les Chambres d'agriculture accompagnent principalement **260 groupes de développement** **50 ETP** sont mobilisés.



Certaines Chambres accompagnent des agriculteurs dans d'autres groupes de développement dont les actions ne se concentrent pas sur la réduction des usages des produits phytosanitaires mais considèrent tout le système d'exploitation. Ces groupes animés par les Chambres d'agriculture permettent aux agriculteurs d'améliorer la résilience ou la résistance des cultures et en conséquence de réduire les produits phytosanitaires. Ces groupes ne sont pas ciblés spécifiquement mais participent eux aussi à la réalisation des missions présentées dans ce rapport annuel.



UNE DEMARCHE LOCALE A L'HONNEUR JOURNÉE RÉGIONALE DES COLLECTIFS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le 12 décembre 2023, ce sont près de 30 animateurs de collectifs qui se sont réunis à l'initiative de la Chambre régionale d'agriculture. L'objectif de la journée : apprendre à mieux communiquer ! Le groupe a bénéficié des compétences de la chargée de mission communication pour poser les bases et de la chargée de mission IRD pour apprendre à réaliser rapidement des capture vidéo. Les animateurs sont repartis avec des outils et ont mis leur nouvelle compétence au service de la promotion des collectifs pour le lancement de l'AAP GIEE et 30 000 2024.



[VOIR LA VIDÉO](#)

1.3. Accompagnement dans les démarches agro-environnementales

AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AB)



Dans le cadre de sa stratégie 2019-2025, le réseau des Chambres d'agriculture s'est engagé à réaliser près de 40 000 accompagnements techniques en agriculture biologique (AB) sur l'ensemble du territoire. Cet engagement repose sur l'accompagnement des agriculteurs dans un projet sur le long terme et économiquement viable.

Plus de 469 conseillers en productions végétales, chargés de mission ou responsables des Chambres d'agriculture, accompagnent les agriculteurs bio et non bio dans des groupes métiers viticulture, arboriculture, maraîchage ou grandes cultures (ils ne sont pas forcément à plein temps sur l'accompagnement AB).

En 2023, 34 182 agriculteurs bio ont été accompagnés par les Chambres, toutes prestations confondues (soit 39% des agriculteurs bio

français). De plus, 4195 agriculteurs non certifiés en AB ont suivi un accompagnement sur des pratiques 100% AB.

19 stations expérimentales associées en productions végétales, conduites entièrement (15 stations 100% AB) ou partiellement en agriculture biologique, mènent des expérimentations visant à proposer des solutions et leviers efficaces pour la protection des cultures.

Plus de **469** conseillers en production végétale accompagnent les agriculteurs bio

19 stations expérimentales associées en production végétale conduites entièrement ou partiellement en agriculture biologique



UNE DEMARCHE LOCALE A L'HONNEUR CRA CENTRE VAL DE LOIRE

Le guide technique Grandes Cultures Bio Centre-Val de Loire est le fruit de 2 ans de travail mené au sein de l'IRD. Il propose un contenu intégrant les références et expertises produites en région. Ce guide aborde 4 thématiques : la rotation, la gestion de l'enherbement, la fertilisation et les couverts végétaux d'interculture.

Le guide vise un public agriculteurs et conseillers engagés dans des démarches de transitions de systèmes agricoles.



[Accéder au guide](#)

LA DÉMARCHE « HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE » (HVE)



Les Chambres d'agriculture se sont positionnées comme des actrices incontournables de la certification environnementale. Les efforts se concentrent surtout sur l'accompagnement vers le niveau 3, qui correspond à la Haute Valeur Environnementale (HVE), que ce soit par voie individuelle ou collective. L'expertise technique au sein des territoires améliore la qualité de l'accompagnement des agriculteurs dans l'obtention de leur certification.

Le label « Haute Valeur Environnementale » est un label créé et porté depuis 2012 par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire qui permet de limiter l'utilisation d'intrants dans les sols, notamment les produits phytosanitaires. L'indicateur dédié permet de valoriser les bonnes pratiques liées à l'épandage des produits phytosanitaires ainsi que l'utilisation de méthodes alternatives ou le recyclage des traitements des eaux d'irrigation.

Ainsi, en 2023, 5 037 prestations dédiées à l'accompagnement ou aux suivis des certifications ont été délivrées par les Chambres d'agriculture pour accompagner les agriculteurs dans la transition

agroécologique. Elles concernent les conseils liés à l'accompagnement vers HVE d'exploitations qui n'ont jamais été certifiées HVE et qui souhaitent s'engager, ainsi que les conseils de suivi des exploitations déjà certifiées HVE qui se préparent pour leur audit annuel de suivi. Depuis 2019 un total de 30 783 formes d'accompagnement sur la certification environnementale a ainsi été délivré, avec plus de 18 000 accompagnements vers la certification, et plus de 7 000 accompagnements de suivi de la certification.

Le réseau des Chambres a également été à l'origine du développement de l'outil MesCertifications, couplé à MesParcelles, qui a été mis à jour avec la révision du référentiel et dont des formations sont prévues pour les conseillers. Une formation pour les conseillers est labélisée prioritaire pour le DAS 2 et est destinée à former de nouveaux conseillers sur l'accompagnement. Sur la période 2021-2023, ce sont 42 stagiaires qui ont bénéficié de la formation. Un webinaire a également été réalisé par la Chambre d'Agriculture Pays de la Loire sur l'accompagnement en structures collectives.

1.3. ACCOMPAGNEMENT SUR LES THÉMATIQUES DES CAPTAGES PRIORITAIRES

Données collectées auprès de 84 départements

	Nombre de collectivités ou aires/territoires accompagnés par les Chambres d'agriculture	Nombre d'agriculteurs conseillés sur les zones de captage prioritaire
AURA	30	383
BFC	69	975
Bretagne	45	175
CVDL	30	1040
Corse	0	0
Grand Est	77	936
Guadeloupe	NA	NA
Guyane	0	0
Hauts-de-France	38	1470
IDF	18	243
La Réunion	0	0
Martinique	NA	NA
Mayotte	NA	NA
Normandie	26	NA
Nlle Aqu	32	2485
Occ	58	684
PdL	42	400
PACA	14	117
TOTAL NATIONAL	479	8908



UNE DEMARCHE LOCALE A L'HONNEUR CDA ISÈRE

En Isère, sur les captages d'eau potable, les "rand'eau" font se rencontrer grand public et agriculteurs qui présentent leurs techniques alternatives protectrices de la ressource hydrique. Elles sont organisées conjointement entre le gestionnaire de captage et la Chambre d'agriculture. Le premier se charge de la communication auprès du grand public et de la sécurisation routière, et participe à l'événement (élus et animateurs thématique GEMAPI). La Chambre d'agriculture mobilise les agriculteurs et les prépare au passage des groupes, éventuellement avec impression de supports.





2. FORMATION DES AGRICULTEURS ET DES CONSEILLERS

La formation est un maillon essentiel de la transition des pratiques agricoles pour réduire l'usage et les impacts des produits phytosanitaires : former des agriculteurs pour leur permettre de s'approprier les stratégies de la protection intégrée des cultures, les pratiques et techniques pour réduire les usages et impacts ; mais aussi former des conseillers pour renforcer leur expertise technique et l'accompagnement d'agriculteurs dans une démarche de transition.

Les formations des agriculteurs sont proposées par les Chambres d'agriculture départementales et régionales. Resolia est l'organisme de formation des conseillers en Chambres d'agriculture. Son offre se renouvelle régulièrement sur la thématique de la transition phytosanitaire des systèmes de production pour coller aux besoins et attentes des conseillers, mais aussi s'adapter à l'évolution de la réglementation.

2.1. Formation des agriculteurs

Données collectées auprès de 92 départements



Objectifs et cibles sur la formation des actifs agricoles :
dans le cadre du projet stratégique, l'objectif est d'atteindre

40 % de parts de marché sur les formations continues auprès des agriculteurs.

Les Chambres d'agriculture ont formé en 2023 plus de **27 583 agriculteurs** sur des thématiques visant la réduction des produits phytosanitaires

C'est près de 6300 agriculteurs de plus qu'en 2022, avec une réduction du nombre de sessions de formations de près de 450 !



Cette variation s'explique principalement avec les renouvellements du Certiphyto, dont le nombre varie tous les ans, et un total de 22367 Certiphyto (primo et renouvellement) délivrés en 2023 par les Chambres d'agriculture.

	Nombre d'agriculteurs formés par les Chambres d'agriculture				Nombre de sessions de formation organisées par les Chambres d'agriculture			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
Formation Certiphyto Primo pour les agriculteurs	3047	4864	4028	4259	358	533	426	399
Formation Certiphyto Renouvellement (hors formations labellisées Ecophyto)	15053	19898	12700	18108	1398	1710	1044	1300
Formations labellisées Ecophyto par Vivéa	4392	3546	1896	1496	540	380	336	151
Autres Formations réalisées par la Chambre sur une thématique visant la réduction des produits phytosanitaires	2633	2924	2264	3720	451	342	355	459
TOTAL	25125	31232	20888	27583	2747	2965	2161	1699

LES FORMATIONS CERTIPHYTO

Données collectées auprès de 92 départements

En 2023

Plus de 22 367 agriculteurs ont suivi une formation Certiphyto délivrée par une Chambre d'agriculture

Ces 1699 sessions concernent les Certiphyto Primo (399) et les renouvellements (1300),

4 259 agriculteurs ont reçu leur premier Certiphyto, valable 5 ans.

Les Chambres d'agriculture délivrent 4 des 5 types de certificats : les Certiphyto décideur en entreprise soumise à agrément (DESA), le Certiphyto décideur en entreprise non soumise à agrément (le DENSA est le principal délivré), le Certiphyto opérateur et les conseillers sont également formés en interne pour le Certiphyto Conseil (formations réalisées par Resolia, voir 2.2 ci-après).

LES AUTRES FORMATIONS RÉALISÉES PAR LES CHAMBRES D'AGRICULTURE SUR UNE THÉMATIQUE VISANT LA RÉDUCTION DES USAGES ET DES IMPACTS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Données collectées auprès de 92 départements

Les formations sur les thématiques liées à la limitation des usages et des impacts des produits phytosanitaires varient d'une région à l'autre. Plus de 90 exemples de formations construites et proposées par les Chambres d'agriculture en complément des offres déjà mentionnées plus haut ont été identifiées dans 9 régions métropolitaines et la réunion.

Elles concernent la gestion des adventices, les pratiques alternatives, la réglementation, la limitation des intrants ou l'implantation d'autres couverts. Des formations s'intéressent aux systèmes de cultures mais aussi au matériel adapté. Sur les 74 exemples de formations dispensées dans les Chambres d'agriculture, 11 s'intéressent directement à la question de l'application des produits et l'usage des pulvérisateurs et 11 formations concernent directement la conduite des cultures et les méthodes alternatives. Le recours à des produits à moindre impact est un aspect souvent mobilisé, avec 7 formations dédiées aux exploitations en Agriculture Biologique, 3 formations sur les produits de biocontrôle et alternatifs et 7 formations sur la certification environnementale (HVE, Terravitis ou SME).



Plus de 3 720 agriculteurs ont ainsi participé à

459 formations (labellisées Ecophyto par Vivéa ou non) auprès des Chambres d'agriculture en 2023

2.2. Formation des conseillers

Données collectées auprès de toutes les Chambres d'agriculture (données Resolia)

	Nombre de conseillers formés					Nombre de sessions de formation				
	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
Certiphyto conseil primo-accédant	34	34	55	35	54	4	4	5	4	5
Renouvellement certiphyto conseil	37	60	112	228	100	5	7	12	17	10
Montée en compétence sur le CSP		150 conseillers + 67 stagiaires	229	112	42		15+6	23	12	7
Formations thématiques phyto	131	37	81	76	72	14	5	12	12	11
TOTAL	202	348	477	451	268	23	37	52	45	33

Resolia, service commun de formation et d'accompagnement du réseau des Chambres d'agriculture, contribue à la montée en compétences des conseillers sur le volet de la réduction des produits phytosanitaires.

Afin de renforcer l'offre et de proposer aux conseillers des formations sur des thématiques très spécifiques à certaines filières, un partenariat avec l'ACTA a été initié en 2019.

Deux de ces formations portent sur la réduction des produits phytosanitaires : Utiliser le biocontrôle en démarche de protection intégrée et Connaissance des adventices au stade plantule : hiver-printemps, cette dernière étant identifiée comme prioritaire dans le cadre du DAS 3 du Projet Stratégique du réseau des Chambres d'agriculture.

En 2023, Résolia a organisé

15 sessions de formations
Certiphyto conseil

dont
10 pour le renouvellement
(100 conseillers)
et **5** pour les primo-accédant
(54 nouveaux conseillers).

7 sessions de formations

sur le conseil stratégique à l'utilisation
des produits phytosanitaires (niveau 1 et 2)
ont bénéficié à 42 conseillers.

11 sessions de formation

en lien avec la protection intégrée des
cultures et l'accompagnement à la réduction
des phytosanitaires pour 72 conseillers.

Nombre de sessions de formation et de conseillers ayant participé aux formations Resolia sur les thématiques liées à l'usage raisonné des produits phytosanitaires en 2022

	Participants	Sessions
Obtenir le Certiphyto Conseil	54	5
Renouveler son Certiphyto Conseil	100	10
Réaliser un conseil stratégique phyto - niveau 1	35	5
Réaliser un conseil stratégique phyto - niveau 2	7	2
Colza : de nouvelles stratégies limitant les insecticides	4	1
Connaissance des adventices stade plantule : hiver-printemps (ACTA)	8	2
Gérer des systèmes de cultures avec peu ou sans herbicides	13	1
Leviers agronomiques pour reconcevoir des systèmes de cultures	14	1
Produits phytos : connaissance technique et réglementation	25	3
Semis direct sous couvert permanent	2	1
Utiliser le biocontrôle en démarche de protection intégrée (ACTA)	6	2
Total général	268	33



3. COMMUNICATION ET TRANSFERT AUPRÈS DES AGRICULTEURS



L'enjeu du transfert est un élément central dans la diminution de l'usage des produits phytosanitaires. Les Chambres d'agriculture s'impliquent dans cette dynamique aussi bien dans la production de ressources techniques que dans le transfert aux conseillers et aux agriculteurs des pratiques et références technico-économiques éprouvées pour qu'ils le déploient.

3.1. Actions régionales de communication menées par les Chambres d'agriculture dans le cadre d'Ecophyto

Dans le cadre de leurs missions, les animateurs Ecophyto contribuent à la réalisation d'actions de communication. Une enveloppe financière est par ailleurs dédiée à ces actions dans le cadre de leur convention avec l'OFB.

Les actions de communication Ecophyto au fil des années en quelques chiffres clés :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'actions de communication Ecophyto	221	223	49	67	115	115	123
Nombre d'actions de communication Ecophyto pour lesquelles les Chambres d'agriculture sont porteuses de projet	74	96	39	49	94	95	89
Part des actions de communication portées par les Chambres d'agriculture	33%	43%	80%	73%	82%	83%	72%



QUELQUES CHIFFRES SUR LES ACTIONS DE COMMUNICATION RÉALISÉES EN 2022 :

En 2023, on recense 123 actions de communication

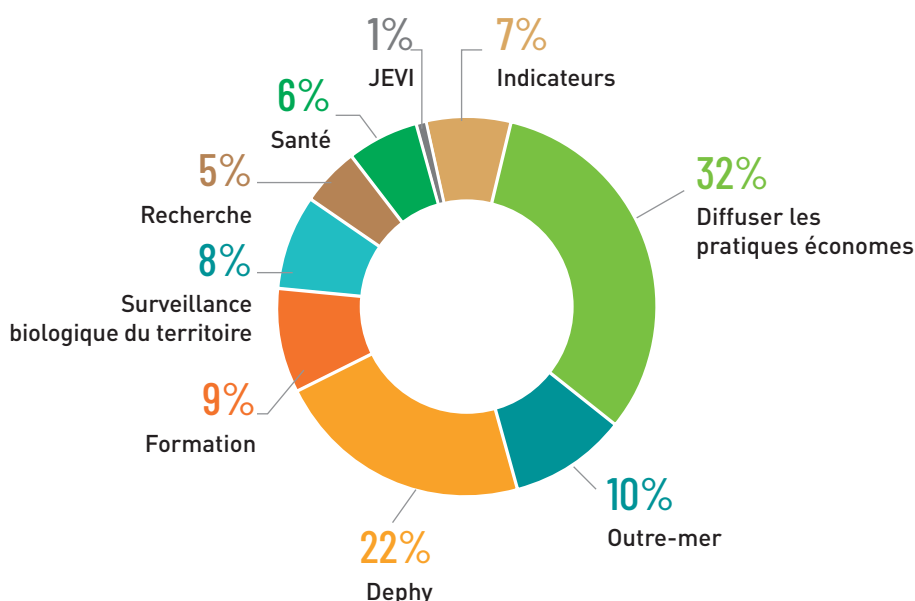
En 2023, on recense 123 actions de communication financées notamment via l'enveloppe de communication régionale Ecophyto et validées par la gouvernance régionale du plan. Le nombre moyen d'actions de communication par région en 2023 est de 6,2. Parmi ces 123 actions de communication, les Chambres d'agriculture font parties des porteurs de projet pour 72 % d'entre-elles (89).

Malgré une tendance à la hausse ces 5 dernières années, les actions de communication ne retrouvent pas les valeurs d'avant 2019. Ceci est lié à la diminution de l'enveloppe budgétaire communication Ecophyto. On atteint en 2023 un peu plus de la moitié (123) des actions qui étaient réalisées avant 2018 (223).

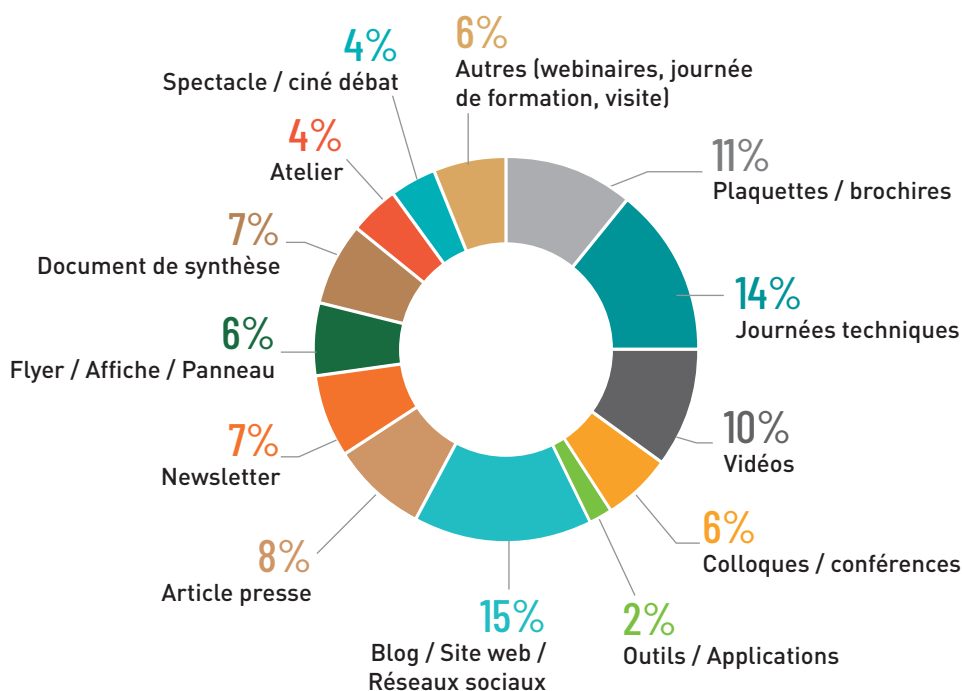


Les actions de communication peuvent être classées dans différents axes et objectifs du plan Ecophyto II+ : diffusion des pratiques économes, DEPHY, Surveillance Biologique du Territoire, Outre-mer, Formation, Santé, etc. Une action peut traiter plusieurs objectifs. Les supports de communication sont très diversifiés, afin de toucher un public large et varié : livret, site web, vidéo, journée technique, stand, webinaire, visite, etc

Objectifs du plan Ecophyto rattachés aux actions de communication Ecophyto 2023 (une action peut traiter plusieurs objectifs)



Supports de communication utilisés pour les actions de communication Ecophyto



3.2. Actions de communication menées par les Chambres d'agriculture dans le cadre du réseau DEPHY FERME à l'échelle locale

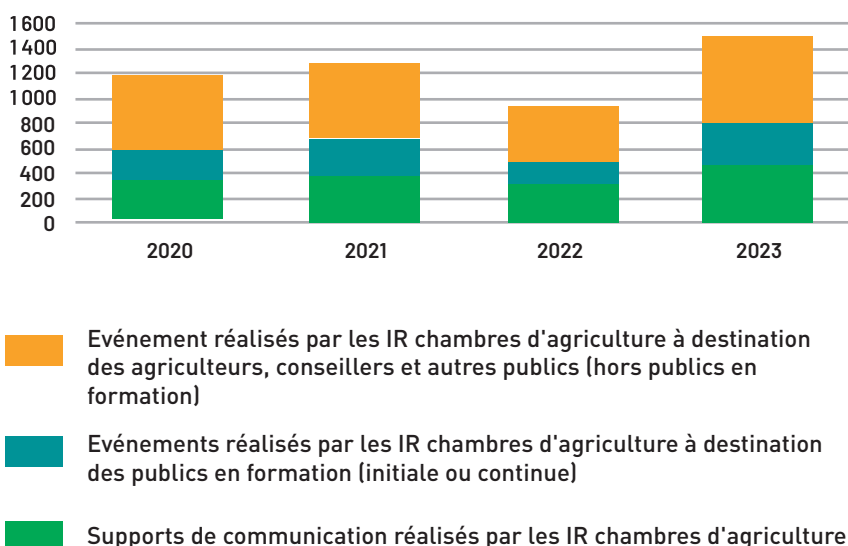
Données collectées auprès de toutes les Chambres (données sources : Réseau DEPHY Ecophyto – Compte rendu technique et financier 2023).

Dans le cadre de leurs missions, les Ingénieurs réseaux (IR) DEPHY doivent réaliser des actions de communication. Ainsi, les Ingénieurs réseaux DEPHY des Chambres d'agriculture ont réalisé 1495 actions de communication en 2023. 55% des actions réalisées correspondent à des événements : journées techniques d'échanges, visites de parcelles testant de nouvelles pratiques, etc. Au total, les IR estiment que ces événements ont touché environ 30 528 personnes dont 8 764 agriculteurs hors réseau DEPHY, 989 agriculteurs membres de groupes GIEE ou 30 000 et 2 873 conseillers agricoles hors réseau DEPHY.

1 495

actions de communication en 2023.

Actions de communication réalisées par les IR chambres d'agriculture dans le cadre de leur convention DEPHY



DE NOMBREUX DOCUMENTS SONT DIRECTEMENT PRODUITS PAR LES IR DES CHAMBRES D'AGRICULTURE (SOURCE : COMPTES-RENDUS TECHNIQUES 2023 DES IR)

De nombreux documents sont directement produits par les IR des Chambres d'agriculture :

152 articles de presse agricole ou **22** grand public,
113 posters, plaquettes ou brochures,
95 pages web,
9 publications scientifiques, etc.

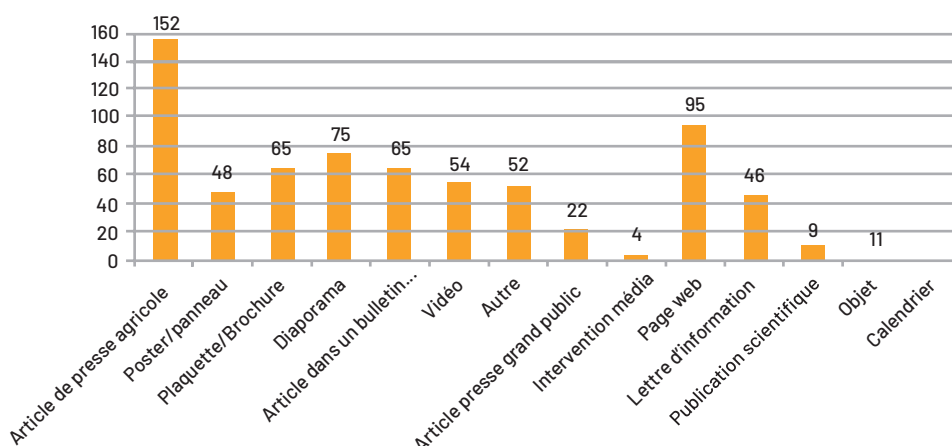
Un index permet d'y accéder facilement (toutes les productions sont disponibles, dont celles des Chambres d'agriculture)

Toutes les pages groupes DEPHY ont été créées, leur complétude dépend des ingénieurs réseau. Elles présentent les travaux du groupe et rassemblent les ressources produites par les IR.

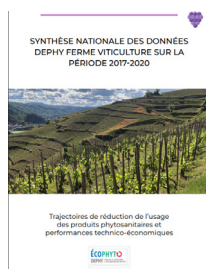


Toutes ces publications sont accessibles sur EcophytoPIC : ecophytopic.fr/dephy/les-productions-des-groupes-dephy-ferme

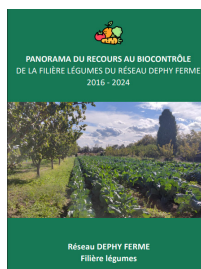
Types de supports de communication produits par les ingénieurs réseaux



SYNTHÈSES NATIONALES



Synthèse nationale des données DEPHY FERME Viticulture



Synthèse générale du recours au biocontrôle dans la filière culture légumière du réseau DEPHY



Synthèse des bilans de campagne DEPHY : Banane et canne à sucre en Martinique



Synthèse des bilans de campagne 2017 à 2023 du réseau DEPHY FERME Viticulture



3.3. Plans de transfert régionaux et AAP Massification

Données collectées auprès de toutes les Chambres (données sources : Réseau DEPHY Ecophyto - Compte rendu technique et financier 2023).

Afin d'amplifier la massification des changements de pratiques éprouvées dans le cadre des collectifs DEPHY, 30000 et GIEE au niveau régional, il a été demandé en 2022 aux Chambres régionales d'agriculture de coordonner la rédaction de plans de transfert régionaux, impliquant l'ensemble des parties prenantes régionales, dans le cadre de leurs missions d'animation régionale du plan Ecophyto.

Le règlement de l'appel à projet et la liste des projets lauréats sont disponibles sur EcophytoPIC, sur une page dédiée d'EcophytoPIC.



Afin d'appuyer le déploiement des plans de transfert régionaux, un appel à projet national a été lancé par la Cellule d'Animation Nationale DEPHY au cours du second semestre 2022. Cet appel à projet visait à soutenir des actions de transfert et de massification dont les bénéficiaires finaux sont les agriculteurs, tout en ciblant les conseillers et technico-commerciaux de l'ensemble des structures intervenants dans le conseil et la vente des produits phytopharmaceutiques.

Ce poste ayant été vacant sur la majeure partie de l'année 2023 (de février à novembre), le suivi des projets n'a pas pu être effectué comme prévu. Le recrutement et l'arrivée d'une chargée de mission fin novembre 2023 a permis de relancer ce suivi et de réaliser des bilans intermédiaires de la mise en œuvre des projets lauréats de l'AAP.

Pour rappel, le lancement de cet AAP, proposé par la CAN DEPHY en application des orientations 4 et 5

définies pour le réseau DEPHY, visait à accélérer la massification et le transfert des pratiques éprouvées dans le cadre des collectifs DEPHY, 30 000 et GIEE, en soutenant des actions territorialisées de transfert dont les bénéficiaires finaux sont les agriculteurs, tout en ciblant les conseillers et technico-commerciaux de l'ensemble des structures intervenants dans le conseil et la vente des produits phytopharmaceutiques. L'ensemble du territoire français, métropolitain et ultramarin étaient concernés.

Les actions mises en place devaient s'inscrire dans les plans de transferts régionaux qui ont été définis pour chaque région par les chambres régionales d'agriculture et les DRAAF dans le cadre de leur mission d'animation régionale du plan Ecophyto. Chacun de ces plans de transfert régionaux précise des axes prioritaires d'actions sur la période 2022-2026 pour accélérer la massification du changement de pratiques. Ils sont disponibles en téléchargement ICI.

3.4. Le salon Tech&Bio

En 2023, le réseau des Chambres d'agriculture a organisé, avec ses 60 partenaires, Tech&Bio le salon International des pratiques biologiques et alternatives à Bourg-lès-Valence dans la Drôme. 70 conférences techniques et économiques, et plus 300 ateliers et démonstrations ont été présentés sur les deux jours du salon pour transférer aux agriculteurs des leviers efficaces et alternatifs à l'utilisation des produits phytosanitaires, des moyens d'adapter leurs exploitations au changement climatique et d'améliorer la rentabilité de leurs exploitations, avec par exemple un Village du Biocontrôle, ou des stands dédiés à Ecophyto, DEPHY et la qualité de l'eau.

tech&bio

60 partenaires

70 conférences techniques et économiques,

et plus de **300** ateliers et démonstrations



L'ensemble des ressources et références présentées sur le salon (support de conférence, posters, ...) sont mises à disposition des agriculteurs sur [le site internet de Tech&bio](#)



[Cahier technique de Tech&Bio 2023](#)



[Mémento techniques maraîchage et légumes de Tech&Bio 2023](#)



3.5. Journées techniques

Plus de **337** journées techniques, accueillant plus de **8870** participants ont été organisées dans **81** départements en 2023.

Les thématiques varient d'une région à l'autre, mais on retrouve des thématiques communes, avec quelques exemples ici résumés :

- Présentation des résultats d'essais et de leviers agronomiques, notamment avec le réseau DEPHY
- Visites de structures partenaires (pépinières, laboratoires, stations expérimentales, coopératives)
- Journées thématiques : agroforesterie, vitipastoralisme, couverts végétaux, biocontrôle, fertilité des sols
- Utilisation d'auxiliaires et identification d'espèces
- Focus sur des itinéraires techniques, dans des filières précises
- Chantiers de plantation de haies

- Démonstrations et conseils pour des outils : réglage pulvérisateur, entretien mécanique, désherbage
- Visite d'exploitation ouverte au public : étudiants, lycéens, grand public

Ces journées sont l'occasion de rassembler les conseillers et les agriculteurs et d'élargir à des partenaires économiques et à un public non agricole parfois. Les Chambres d'agriculture travaillent notamment avec l'association Contrat de Solutions dont certaines sont membres, dans l'organisation de journées multipartenaires, souvent adressées à des publics de lycées agricoles, pour partager sur les thématiques de protection des cultures, tout en adoptant des pratiques qui réduisent leurs impacts.



Quelques exemples de démarches locales :



BRETAGNE RÉDUIRE LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES SYSTÈMES DE CULTURES : LES CONDITIONS DE RÉUSSITE EN BRETAGNE

La journée scientifique « réduire les produits phytosanitaires dans les systèmes de cultures : les conditions de réussite en Bretagne » organisée par la Chambre d'agriculture de Région Bretagne le 28 novembre 2023 à Rennes, a permis de réunir plus de 150 participants d'univers différents.

60 partenaires

70 conférences techniques et économiques,

et **plus de 300** ateliers et démonstrations

Olivier Mora, Chercheur à l'INRAE, a introduit la première séance en présentant les 3 scénarios de l'étude prospective : une agriculture européenne sans pesticides chimiques en 2050. Les résultats du projet SYNOPHYT (DEPHY Expé) ont été mis à l'honneur : trois systèmes de grandes cultures utilisant peu ou pas de produits phytosanitaires ont montré que les techniques alternatives mises en œuvre permettent d'obtenir de bonnes performances techniques et économiques, sans dégrader le temps de travail, et avec une maîtrise satisfaisante des adventices.

Le témoignage d'un agriculteur sur son expérience de désherbage mécanique depuis 10 ans a permis de resituer ce levier dans une trajectoire d'exploitation et de souligner l'importance de l'anticipation pour réussir son désherbage mécanique. L'importance de la filière, de la sélection variétale à la distribution a été montré par des travaux en sciences sociales afin d'objectiver l'ensemble des verrous, leviers et enjeux d'interdépendance qui façonnent cet usage collectif des produits phytosanitaires.

Enfin le Syndicat Eau du Bassin Rennais a présenté son label "Terres de Sources".

L'après-midi a été l'occasion pour les participants de se répartir dans différents ateliers afin d'échanger et co-construire sur les facteurs de réussite de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires en Bretagne.



NORMANDIE ACTION DÉSHERB'COLZA : RECHERCHE D'EFFICACITÉ TOUT EN PRÉSERVANT LA RESSOURCE EN EAU

Près de **90** visiteurs
(agriculteurs, techniciens de
coopératives et négoce) étaient
présents à cette journée.

Le désherbage précoce du colza vis-à-vis des graminées est régulièrement réalisé à base de métazachlore et de propyzamide. Ces deux substances actives sont sensibles au lessivage et donc liée à la pollution de la ressource en eau. Une plateforme de démonstration de méthodes alternatives a été mis en place en partenariat avec Terres Inovia et des acteurs économiques régionaux. Près de 90 visiteurs (agriculteurs, techniciens de coopératives et négoce) étaient présents à cette journée.





NOUVELLE-AQUITAINE
JETT « JOURNÉES D'ÉCHANGES TECHNIQUES ET DE TRANSFERT »

**12 Journées d'Echanges
Techniques et de Transfert
« station » ont été organisées
tout au long de l'année**

Ces Journées d'Echanges Techniques et de Transfert, organisées par la Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine et les 5 stations expérimentales ADIDA, INVENIO, ACEL, ASTREDHOR et Station de Creysse ont pour objectif de diffuser et transférer les résultats d'expérimentation pour les filières fruits, légumes et plantes ornementales auprès des conseillers terrain de la Nouvelle-Aquitaine avec chaque année, le choix d'une thématique à aborder de plus près en fin d'année.

- 12 Journées d'Echanges Techniques et de Transfert « station » ont été organisées tout au long de l'année et se sont concluent par la Journée d'Echanges Techniques et de Transfert régionale « Couverts végétaux et plantes de service » au lycée agricole de Sainte-Livrade-sur-Lot, le 14 décembre 2023. Elle a réuni, plus de 120 participants et a permis de visiter la station expérimentale d'INVENIO.

- Les présentations de la Journée d'Echanges Techniques et de Transfert régionale ainsi que le replay de la journée sont accessibles sur le site internet de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.



PAYS DE LA LOIRE
**14 DÉCEMBRE 2023 : JOURNÉE IMMERSIVE SUR L'AGRICULTURE DE CONSERVATION
DES SOLS**

L'ensemble des supports et contenu
de la journée



Nous avons proposé une journée sous un format original permettant aux 300 participants, de s'appropriier à la fois les enjeux actuels, et les principes et leviers de l'ACS permettant d'y répondre. Deux conférences et un parcours immersif autour de 4 espaces thématiques en déambulation libre ont permis à la fois de présenter des résultats de programme de recherches, des expériences ou témoignages d'agriculteurs en groupe, du visuel et d'avoir des échanges avec les experts de chacun des domaines pour repartir quelle que soit son expérience avec les leviers adaptables sur son système.



4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Données collectées auprès de 81 départements

Afin de nourrir l'ensemble des actions d'accompagnement (conseil individuel et collectif) ou de transfert (formation) présentées auparavant, les Chambres d'agriculture investissent également dans les actions d'expérimentation. Celles-ci sont de différentes natures mais visent à acquérir des références sur des techniques ou des stratégies de gestion dans différents contextes pédoclimatiques pour ensuite accompagner au mieux les agriculteurs dans le déploiement de solutions nouvelles sur leur exploitation.

	2019	2020	2021	2022	2023
Exploitation accompagnée sur la réduction des PPP (conduite d'essais chez l'agriculteur)	351	879	881	958	587
Stations expérimentales	115	96	76	97	104
Parcelles observées	351	950	957	1055	710
Projets déposés au niveau européen et national	29				
Agriculteurs concernés par les visites d'essais	5065	11172	5545	6145	5561

4.1 Les expérimentations en stations expérimentales ou chez des agriculteurs

Données collectées auprès de 88 départements

Les actions d'expérimentation conduites peuvent être classées en deux catégories principales, les essais en stations expérimentales et les essais réalisés chez des agriculteurs qui permettent de tester dans un contexte pédoclimatique donné une ou plusieurs pratiques permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les Chambres d'agriculture s'appuient sur un réseau constitué d'une soixantaine de stations expérimentales (toutes productions confondues), dont environ 40 travaillent sur la réduction des produits phytosanitaires.



Pour en savoir plus sur les stations d'expérimentation des Chambres d'agriculture :

**Chambres-agriculture.
[fr/recherche-innovation/
experimentation/](https://fr.recherche-innovation/experimentation/)**

Les résultats des expérimentations ne sont pas uniquement d'ordre technique sur la diminution des produits phytosanitaires ou la gestion des bioagresseurs mais comprennent une analyse multicritère sur les indicateurs de temps, de coûts, d'investissements nécessaires. Cela permet d'avoir une approche système de la gestion intégrée des cultures.

Au-delà de la valorisation des résultats des expérimentations dans le conseil ou la formation, les résultats sont aussi transmis sous la forme de guides techniques remis en fin de campagne aux agriculteurs pour préparer la campagne suivante. En complément, des visites sur les stations d'expérimentation sont aussi organisées. Les conseillers des Chambres d'agriculture viennent également se ressourcer et mettre leurs connaissances à jours auprès des techniciens des stations expérimentales.

En 2023, hors DOM,
710 essais ont été conduits par les Chambres d'agriculture (chiffre en légère hausse par rapport à 2021 avec 98 projets supplémentaires) dont **104** en stations d'expérimentation et **587** chez des agriculteurs.

La conduite de ces essais mobilise plus de **157 ETP** en Chambres d'agriculture (données sur 81 départements).



Sur ces essais les Chambres d'agriculture ont organisé des visites pour diffuser les travaux et résultats issus de ces expérimentations.

Ainsi, ce sont plus de **652 conseillers** et **5 561 agriculteurs** qui ont visité ces essais en 2023



Le réseau Innovation Recherche et Développement des Chambres travaille conjointement depuis 2020 sur des thématiques prioritaires. La gestion intégrée et la réduction des produits phytosanitaires font partie de ces thématiques.

RÉGION	Nombre d'essais sur une thématique visant la réduction des produits phytosanitaires			Nombre d'ETP impliquées dans les essais sur la thématique réduction des produits phytosanitaires	Participants à une visite d'essais	
	Réalisés en station d'expérimentation	Réalisés chez des agriculteurs	Nombre total d'essais (en station ou chez les agriculteurs)		Nombre de conseillers	Nombre d'agriculteurs
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	4	20	24	3,45	12	140
BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ	3	43	46	3,76	85	460
BRETAGNE	9	4	14	28,22	108	219
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	2	87	89	5,8	52	425
CORSE	8	6	14	8,5	2	9
GRAND EST	2	126	128	6,96	69	520
HAUTS-DE-FRANCE	0	0	35	16	45	1208
ÎLE-DE-FRANCE	0	41	41	4,5	26	502
NORMANDIE	5	0	46	46	6,3	50
NOUVELLE-AQUITAINE	10	60	112	172	29,39	58
OCCITANIE	12	5	64	52	20,18	79
PAYS DE LA LOIRE	5	0	20	20	18	55
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	6	11	18	29	5,74	11
DOM	0	0	0	0	0	0
TOTAL NATIONAL (81 DÉP.)	81	104	587	710	156,8	652

4.2 Projets R&D

Pour accompagner au mieux les agriculteurs sur les nouvelles pratiques et itinéraires techniques à mettre en place dans les exploitations, les Chambres d'agriculture s'impliquent dans des projets d'Innovation Recherche et Développement. Ces projets de R&D permettent de trouver et tester de nouvelles solutions innovantes à proposer aux agriculteurs permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les Chambres s'impliquent dans des projets à différentes échelles : locales, nationales et européennes.

Les principaux financeurs de ces projets sont le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (via les appels à projet CasDAR, la stratégie France 2030 et les PIA4), l'Union Européenne (via Interreg, Horizon Europe, LIFE + etc.), l'ADEME, les Agences de l'eau, l'OFB (via les projets ECOPHYTO) mais aussi les conseils régionaux et départementaux.

En 2023, les Chambres étaient impliquées, en tant que cheffes de file et partenaires, dans 23 projets de R&D nationaux et européens traitant de la gestion intégrée et l'usage durable des intrants et des ressources, avec 15 projets traitant spécifiquement de la réduction des produits phytosanitaires. Les principales filières retenues sont : maraîchage, cultures pérennes (arboriculture, viticulture...), grandes cultures.

Ces projets alimentent le conseil, la formation et les outils numériques utilisés pour accompagner les agriculteurs.



EXEMPLE DE PROJETS LAURÉATS EN 2023 :

- **Asso-protect - Reflex**
- **Val'phyto'seil – Reflex.**
Valorisation des résultats des projets DEPHY > cohérence avec les expé DEPHY et autres

4.3 Les expérimentations conduites dans le cadre de DEPHY EXPE

Au delà de leur implication en tant que partenaires dans de nombreux projets, les Chambres d'agriculture portent 6 projets Dephy Expe :



Syno'Phyt (2018 - 2023).

sur l'évaluation des SYstèmes de grandes cultures très écoNomes en produits PHYTosanitaires en région Bretagne



Syst'M-OR (2018 - 2023).

sur l'évaluation d'un SYSTème à très bas intrants phytosanitaires en Maraîchage conventionnel de plein champ de la zone nORd de la France visant le 0 résidu en Bretagne



Mini PEST (2018 - 2023).

sur la minimisation de l'utilisation des Pesticides en systèmes de grandes cultures et cultures légumières en Hauts-de-France



FAST (2019 - 2023).

sur la faisabilité et l'évaluation de systèmes de cultures économes en pesticides en l'Absence répétée de Semences Traitées en Grand-Est



Xpe-GE (2019 - 2024).

sur l'évaluation des performances de systèmes de cultures en très fortes réduction d'utilisation de produits phytosanitaires dans les contextes de grandes cultures et de poly- culture-élevage de la région Grand-Est



REDUCE (2018 - 2024).

sur la Réduction des HERbicides et Durabilité en Agriculture de Conservation en Occitanie



4.2 Projets R&D

A l'échelle européenne certains projets dont les Chambres d'agriculture sont partenaires, contribuent également à l'acquisition de ressources pour compléter les travaux en cours sur la protection alternative des plantes ou des animaux et sur l'agriculture biologique (liste non exhaustive) :

2 projets de recherche et innovation (RIA):

DANS LE PROJET H2020 IWM PRAISE (TERMINÉ),

les partenaires ont testé des méthodes alternatives pour contrôler les adventices.

- **Thématique** : Méthodes intégrées pour le contrôle des adventices
- **Coordinateur** : Université d'Aarhus (Danemark)
- **Début / fin** : 2017 – novembre 2022
- **Autres partenaires français** : INRA, ACTA, INVIVO (Agrosolutions)
- **CA engagées** : CDAF, CRA Centre-Val de Loire et CAR Ile-de-France
- **Budget total CA** : 121 000 €



[Site web du projet iwmpraise.eu/](http://iwmpraise.eu/)

[Les résultats sont capitalisés sur la plate-forme Ecophyto PIC](#)



DANS LE PROJET EUROPÉEN H2020 IPM DECISIONS (TERMINÉ),

les partenaires ont développé d'une plateforme européenne d'OAD pour lutter contre les bioagresseurs en production végétale, plusieurs OAD français, notamment Optiprotect et Decitrait, ont été présentés au consortium.

- **Thématique** : Création d'une plateforme européenne de systèmes d'aide à la décision pour la protection intégrée des cultures
- **Coordinateur** : ADAS (UK)
- **Début / fin** : 2019 – 2024
- **Autres partenaires français** : INRA, CIRAD, ESC Dijon-Bourgogne
- **CA engagées** : CDAF, CRA Bretagne et CA Tarn-et-Garonne
- **Budget total CA** : 134 875 €



[Site web du projet : https://www.ipmdecisions.net/](https://www.ipmdecisions.net/)



3 projets de réseaux (CSA)

DANS LE PROJET EUROPÉEN H2020 IPMWORKS (EN COURS),

le dispositif DEPHY Ferme est utilisé comme exemple pour d'autres pays européens.

- Thématique : Mise en place d'un réseau européen de fermes de démonstration sur la protection intégrée des cultures
- Coordinateur : INRAE (FR)
- Début / fin : 2020 - septembre 2024
- Autres partenaires français : ACTA
- CA engagées : CDAF, CRA Occitanie
- Budget total CA : 251 250 €



[Site web du projet IPMWORKS](#)

[Les résultats sont capitalisés sur la plate-forme Ecophyto PIC](#)



DANS LE PROJET EUROPÉEN HORIZON EUROPE ADVISORY NET PEST (EN COURS)

les partenaires visent à créer un réseau et à améliorer les services de conseil à travers l'UE pour accroître le partage des connaissances et l'adoption de solutions innovantes afin de réduire l'utilisation et les risques liés aux pesticides dans tous les États membres de l'UE, permettant ainsi au secteur agricole d'atteindre les objectifs proposés par la stratégie « Farm2Fork ».

- Thématique : Réseau européen de conseillers sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- Coordinateur : CONSULAI
- Début / fin : 2024 – 2028
- Autres partenaires français : Astredhor
- CA engagée : CRAO
- Budget total CA : 287 781 €



[Site web du projet :
About - Advisory Net Pest](#)

DANS LE CADRE DU PROJET EUROPÉEN HORIZON EUROPE ORGANIC ADVICE NETWORK (EN COURS)

les partenaires ont pour objectif de créer et d'animer un réseau de conseillers en agriculture biologique à travers les 27 États membres de l'UE et 7 autres pays européens.

- Thématique : Réseau européen de conseillers en agriculture biologique
- Coordinateur : IFOAM Europe
- Début / fin : 2024 – 2027
- Autres partenaires français : ITAB
- CA engagées : CDAF, CA Yonne, CRA Occitanie
- Budget total CA : 270 934 €

5. RÉFÉRENCES ET OUTILS POUR LES CONSEILLERS



Les Chambres d'agriculture s'impliquent dans les évolutions souhaitées sur le BSV. Ce chantier conduit à partir de 2021 et pour au moins trois années mobilise l'expertise technique des Chambres d'agriculture, en partenariat avec les autres acteurs dont les ITA, tant sur les priorisations des observations que la rénovation du Système d'information.

Par ailleurs, les Chambres d'agriculture sont mobilisées dans la production de ressources dans le cadre de la cellule RIT. Elles contribuent à la production de la ressource des centres de ressources « glyphosate » et « cuivre ».

5.1. Les bulletins de santé du végétal (BSV)

Données collectées auprès de tous les départements



Les bulletins de santé du végétal (BSV), diffusés gratuitement tout au long de la campagne culturale, donnent une indication sur l'état sanitaire des cultures. Ces bulletins sont réalisés en multi-partenariat entre acteurs agricoles, sur la base d'observations de terrain et de données de modèles épidémiologiques. Ils invitent les agriculteurs à l'observation des bioagresseurs au moment opportun et lors des moments clés du développement des cultures. Ils apportent des éléments prédictifs permettant d'être dans l'anticipation et dans la protection intégrée des cultures. Enfin, ils permettent de rappeler les pratiques alternatives disponibles.

Le réseau d'épidémiosurveillance du BSV, piloté par les Chambres d'agriculture et s'appuyant sur de nombreux partenaires locaux, joue ainsi un rôle essentiel dans la réduction des usages de substances actives préoccupantes ainsi que dans la communication de méthodes alternatives non chimiques existantes.

Environ 5 000 parcelles (soit 35% du nombre total) sont suivies par des conseillers des Chambres d'agriculture dans le cadre du BSV.

Ces observations permettent d'éditer les BSV qui informent régulièrement de l'état sanitaire des cultures, permettant ainsi d'informer sur les risques à surveiller.

En 2023, 2 583 BSV ont été produits et diffusés à plus de 94 350 abonnés (agriculteurs, conseillers, décideurs, etc.). Les BSV peuvent également être retrouvés en libre accès sur les sites des Chambres d'agriculture et des DRAAF.



544 agents de Chambres d'agriculture réalisent des observations de parcelles pour le suivi des bioagresseurs, représentant plus de 26 ETP. En moyenne, les Chambres d'agriculture réalisent plus de 30 % des observations.

De plus, 140 agents de Chambres d'agriculture sont impliqués dans l'animation de réseaux d'observations par filière et la rédaction des BSV (appelés « animateurs filières »), ce qui représente plus de 25 ETP et plus de la moitié des 313 animateurs filières au total.

Ce travail est financé par l'OFB à hauteur de 2 850 000 € de subventions sur l'année 2023, et par les Chambres d'agriculture à hauteur de 1 360 000 € sur fonds propres.

	2019	2020	2021	2022	2023
BSV produits et diffusés	2734	2718	2722	2650	2583
Agriculteurs abonnés	26 000	79 000	60 000	42 000	94 350
Agents Chambres réalisant les observations	655	589	614	629	544
ETP observations		21	25	29	26
Animateurs filières Chambres	130	142	150	180	140
ETP animation + rédaction		17	20	22	25

Organisation de formations pour les observateurs du réseau d'épidémiosurveillance : « reconnaissance des ravageurs en maraîchage », « Cryptoblabès en viticulture », « Identification moléculaire des lépidoptères : carposcapse et tordeuse orientale ».



Les futurs professionnels en formation de BTS Développement de l'Agriculture des Régions Chaudes (DARC) ont été formés à l'évaluation de populations d'insectes sur une parcelle de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA de Matiti.

Le BSV et son intérêt ont été présentés aux stagiaires. Les travaux pratiques de terrain sur 4 heures ont consisté en l'évaluation des taux de visite d'insectes pollinisateurs sur deux types de végétations avec dénombrement et description de ceux-ci. Il a également été question des seuils de nuisibilité d'insectes ravageurs et de l'intérêt de favoriser les habitats des insectes auxiliaires.



5.2. Outils dédiés au conseil et bulletins techniques

DES OUTILS DÉVELOPPÉS PAR LE RÉSEAU POUR AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DU CONSEILLER ET DE L'AGRICULTEUR LORS DU CSP

Un outil dédié au CSP : Mon CSP.

Financé par les Chambres d'agriculture et développé sur plusieurs années, cet outil permet la réalisation du CSP sur un support numérique permettant une garantie de remplissage conforme aux exigences réglementaires. Sa livraison en octobre 2023, proche de l'annonce de la mise en suspens nationale du CSP, n'a pas permis une assez bonne exploitation de tout son potentiel.

Cet outil adapté à toutes les filières permet d'importer les données issues de l'outil numérique de suivi technique de l'exploitation développé par les Chambres d'agriculture, Mes Parcelles (cultures et IFT), et de proposer à l'agriculteur un plan d'action adapté à l'exploitation en reprenant directement les éléments renseignés dans le diagnostic.

Un classeur de ressources en ligne : Ma Mallette CSP.

Financé par le FNMPP, cet outil en ligne fonctionne comme un classeur dans lequel un conseiller, novice ou expérimenté, peut trouver la ressource adaptée à la situation et la partager en session de conseil. L'outil est mis à disposition de tous les conseillers réalisant du CSP et est mis à jour par des animateurs régionaux.

On y trouve des éléments réglementaires, des fiches pratiques par filières, ainsi que des documents sur l'accompagnement financier et technique.

Ces outils ont été produits et rendus disponibles en fin d'année 2023. Le retour sur leur utilisation n'est pas quantifiable, d'autant que l'arrêt du CSP en 2024 n'a pas permis de les exploiter pleinement par la suite.

DES BULLETINS TECHNIQUES PRODUITS PAR LES CHAMBRES

Les Chambres d'agriculture éditent des bulletins ou des guides techniques régulièrement à destination des agriculteurs ou de certains partenaires. En 2023, près de 1 900 guides et bulletins techniques ont ainsi été produits. Ceux-ci apportent des éléments techniques réguliers, ponctuelles, ou servent de ressources tout au long de l'année, en complément des guides techniques. Certaines chambres éditent des bulletins saisonniers, spécialisés par filière, et qui font le lien avec le Bulletin de Santé du Végétal.



UNE DEMARCHE LOCALE A L'HONNEUR CRA BRETAGNE

En Bretagne, la CRA a produit un petit guide de reconnaissance des adventices, édité à plus de 15 000 exemplaires et distribué aux agriculteurs. Il s'accompagne d'une page dédiée sur les Adventices ainsi que sur les Maladies Culturelles en Bretagne, avec des images pour facilement les reconnaître.



[ACCEDER
AU DOCUMENT](#)

Ces documents techniques peuvent être partagés par abonnement (plus de 66 200 agriculteurs abonnés sur tout le territoire national), distribués lors de journées techniques, des formations (Certiphyto notamment) ou des accompagnements (CSP, conseil morte saison, etc.), ou bien relayées par des partenaires locaux (caves coopératives ou organisations de producteurs par exemple).

En complément de ces bulletins, diffusés sous format papier ou envoyé par mail aux agriculteurs, les Chambres d'agriculture mettent à disposition sur leurs sites ou sur des sites dédiés des conseils culture numériques. Plus de 114 accès ou sites sont disponibles dans le réseau des Chambres d'agriculture.

plus de 66 200
agriculteurs abonnés sur tout
le territoire national

plus de 114
accès ou sites sont
disponibles dans le réseau
des Chambres d'agriculture

DES GUIDES TECHNIQUES POUR LES CONSEILLERS ET LES AGRICULTEURS

Le réseau des Chambres d'agriculture mène des actions mutualisées au service du conseil pour fournir aux techniciens, conseillers et agriculteurs des solutions et références techniques permettant d'accompagner l'évolution des pratiques. Des guides nationaux sont produits avec les experts et conseillers techniques en productions végétales biologiques afin de capitaliser les expériences de terrain des Chambres et les ressources de nos partenaires techniques (ex. Guide "Grandes cultures biologiques : les clés de la réussite" - édition de 2017 mis à jour en 2023).

[GUIDE S'INSTALLER EN MARAÎCHAGE BIO](#)



[GUIDE GRANDES CULTURES BIOLOGIQUES](#)



UNE DEMARCHE LOCALE A L'HONNEUR CRA GRAND EST

Le guide des méthodes alternatives et prophylactiques est le fruit d'une collaboration entre la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est et les structures animatrices filières du BSV. Il recense les méthodes alternatives et prophylactiques adaptées à la Région en adoptant une entrée de couple Culture X Bioagresseurs, en cohérence avec l'approche du BSV. Il est ainsi plus simple de diffuser ces ressources au sein même des parutions hebdomadaires du BSV. Ces fiches sont en outre portées à connaissance de l'enseignement agricole et diffusées à l'occasion des « Webinaires Certiphyto », format de transfert spécifique vers les formateurs Certiphyto.

Ce guide s'enrichit tous les ans de nouvelles fiches. A date, il comporte 37 fiches pour 4 filières : Grandes Cultures, Maraîchage, Arboriculture et Viticulture.



[ACCEDER AU GUIDE DES METHODES ALTERNATIVES](#)

Guide méthodes alternatives et prophylaxie en Grand Est

2022/2023/2024

Table des matières :

Grandes Cultures :

Betterave :

- Cercosporiose
- Nématodes à kystes
- Rhizoctone brun

Céréales à paille :

- Pucerons
- Septoriose (blé)

Colza :

- Mèligèthes
- Sclerotinia

Mais :

- Pyrale

Pois :

- Aphanomyces

Maraiçage :

Fiches générales :

- Gestion des déchets
- Qualité du sol
- Lutte génétique contre les maladies et ravageurs

Fiches ravageurs :

- Acariens
- Aleurodes et thrips
- Chenille phytophage (chou)
- Drosophila Suzuki
- Maladies fongiques aériennes
- Mouche mineuse (poireau)
- Pucerons
- Pathogènes telluriques
- Taupin

Arboriculture :

Pommiers :

- Campagnols
- Carpocapse pomme et poire
- Pucerons
- Chenilles défoliatrices
- Tavelure

Pruniers :

- Carpocapse prune
- Moniliose
- Pucerons verts

Viticulture :

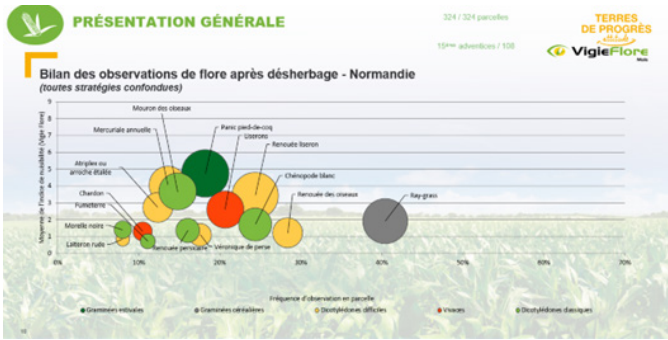
Fiches générales :

- Prophylaxie en viticulture
- Prophylaxie par les travaux en vert en saison
- Acariens
- Court-Noué
- Mildiou
- Oidium
- Pourriture grise
- Vers de la grappe
- Cicadelle

5.2.4. DES DÉMARCHES PONCTUELLES DE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE



Le guide des méthodes alternatives et prophylactiques est le fruit d'une collaboration entre la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est et les structures animatrices filières du BSV. Il recense les méthodes alternatives et prophylactiques adaptées à la Région en adoptant une entrée de couple Culture X Bioagresseurs, en cohérence avec l'approche du BSV. Il est ainsi plus simple de diffuser ces ressources au sein même des parutions hebdomadaires du BSV. Ces fiches sont en outre portées à connaissance de l'enseignement agricole et diffusées à l'occasion des « Webinaires Certiphyto », format de transfert spécifique vers les formateurs Certiphyto.



Afin d'établir une stratégie de désherbage adaptée et visant la réduction de l'utilisation d'herbicides rendus peu efficaces par le développement de résistances, nous réalisons depuis 3 ans des analyses en laboratoire. Notre travail en 2023 a été de réaliser une 1ère synthèse de l'état des lieux des résistances afin d'appuyer notre conseil vers des solutions efficaces et alternatives. Ray-grass et vulpins constituent les adventices les plus problématiques à ce jour sur le territoire normand.

NOUVELLE-AQUITAINE ENQUÊTE MILDIOU

Le millésime 2023 fut marqué par une pression mildiou historique sur le vignoble bordelais, posant de nombreuses questions des professionnels. Pour mieux comprendre les échecs de protection, une enquête d'envergure a été menée par le Vinopôle Bordeaux-Aquitaine (coordination CA33 et IFV) auprès des viticulteurs de l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Avec près de 500 réponses mêlant ressenti des producteurs et données techniques (météorologiques, calendriers de traitements, déclarations de récolte...), les résultats ont été présentés lors des Rencontres Viticoles d'Aquitaine puis synthétisés dans un document disponible sur le site Internet du Vinopôle Bordeaux-Aquitaine. Lors des RVA chaque résultat a été étayé grâce à l'intervention de techniciens et chercheurs pour les analyser mais aussi présenter les derniers résultats expérimentaux. C'est à travers ce type d'action que la CA33 peut capter finement les questionnements et problématiques des viticulteurs pour y répondre à travers la R&D et le conseil.



5.2 Actions de la Cellule RIT



Depuis 2019, l'Acta, l'INRAE et Chambres d'agriculture France ont uni leurs compétences au sein de la Cellule RIT (Recherche – Innovation – Transfert) dans le but d'accélérer la mise à disposition et le partage de connaissances techniques, afin d'accompagner la transition agroécologique des exploitations agricoles. Sous format numérique, la cellule instaure et met à disposition des ressources techniques sur plusieurs thématiques dont :

ALTERNATIVES AU CUIVRE EN VITICULTURE :



Alternatives au cuivre
en viticulture

[les informations disponibles sur le
centre de ressources.](https://ecophytopic.fr/cuivre-viticulture/centre-de-ressources-)

[ecophytopic.fr/cuivre-viticulture/
centre-de-ressources-cuivre](https://ecophytopic.fr/cuivre-viticulture/centre-de-ressources-)

La Chambre d'agriculture de Gironde et l'Institut Français de la Vigne et du Vin ont réalisé une analyse conjointe des expérimentations réalisées en région qui a permis d'identifier 35 alternatives au cuivre (référéncées en 8 thématiques). Chacune d'entre elles, tout statut réglementaire confondu, fait l'objet d'une fiche détaillée, destinée aussi bien aux viticulteurs et conseillers qu'aux techniciens. Un important travail de recherche réglementaire est en cours afin de tenir à jour les informations disponibles sur le centre de ressources. (<https://ecophytopic.fr/cuivre-viticulture/centre-de-ressources-cuivre>). Le projet Cooper School y contribue via des supports d'information présentant la réglementation en vigueur de manière ludique et simplifiée. Ils seront disponibles sur le centre de ressources après avoir fait l'objet d'un pré-lancement au Sitevi 2023.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Adaptation au changement
climatique



geco.ecophytopic.fr/

Un inventaire des productions issues de projets nationaux/internationaux liés à la thématique a été réalisé. Une bibliothèque numérique regroupant tous les leviers recensés va bientôt voir le jour, sous la forme d'un module thématique dédié dans GECO (outil collaboratif de mise à disposition et d'échange de connaissances techniques utiles à la transition agroécologique). Cet inventaire sera approfondi durant l'animation transversale « Adaptation au changement climatique » récemment initiée par Chambres d'agriculture France.



CONCLUSION

Comme projeté l'année précédente, la mise en place du Conseil stratégique phytosanitaire a été très importante en 2022. Toutes les activités d'accompagnement se sont poursuivies mais la très forte implication des Chambres dans le CSP a eu un impact conséquent sur les autres activités. Cette dynamique s'est poursuivie et a pris encore plus d'ampleur en 2023.

Au-delà du conseil stratégique phytosanitaires et pour accompagner les agriculteurs dans la réduction des usages et impacts des produits phytosanitaires en individuel ou en collectif, 1031 conseillers de Chambres d'agriculture sont titulaires de leur Certiphyto conseil, soit un chiffre stable par rapport à 2021. Sur le sujet de la protection des cultures, 99 ETP sont consacrés au conseil individuel, ce qui correspond à une baisse par rapport aux années précédentes. C'est le conseil présentant des modalités collectives qui a pris en ampleur, avec 3718 CSP délivrés dont 60% présentant des parties en groupe. En plus du conseil stratégique, 10 260 conseils spécifiques ont été délivrés en 2022. 146 ETP sont encore consacrés à l'accompagnement de collectifs. C'est une très forte baisse par rapport aux années précédentes (223 et 243 en 2021 et 2020)

Sur l'accompagnement de collectifs, les Chambres d'agriculture travaillent avec plus de 9 700 agriculteurs au travers de 590 groupes d'agriculteurs sur la réduction des produits phytosanitaires tous dispositifs confondus (groupe de développement, 30000, GIEE, DEPHY Ferme, ...). Ainsi, en 2022, le nombre d'agriculteurs accompagnés en groupe a chuté de près de moitié et le nombre de groupes de près du tiers. On peut noter ici une conséquence de la loi de Séparation de la Vente et du Conseil. La grande majorité des coopératives était engagée dans ces groupes aux côtés des Chambres d'agriculture mais toutes ces coopératives (sauf quelques

exceptions) ont choisi la vente et la distribution plutôt que le conseil à l'usage des produits phytosanitaires. Les Chambres d'agriculture n'ont pas toutes pu assumer l'animation seules et se sont également investies pleinement dans le Conseil Stratégique Phytosanitaire. Les Chambres d'agriculture ont formé en 2022 plus de 20 800 agriculteurs sur des thématiques visant la réduction des produits phytosanitaires soit une diminution d'un tiers (33%) par rapport à l'année 2021. Les Chambres d'agriculture restent des actrices majeures vers lesquelles les agriculteurs se tournent pour la formation.

En 2022, 1 055 essais ont été conduits par les Chambres d'agriculture (chiffre en légère hausse par rapport à 2021) dont 97 en stations d'expérimentation et 958 chez des agriculteurs. La conduite de ces essais mobilise plus de 103 ETP en Chambres d'agriculture (hausse de près de 58%). Sur ces essais les Chambres d'agriculture ont organisé des visites pour diffuser les travaux et résultats issus de ces expérimentations. Ainsi, ce sont près de 1 480 conseillers et 6 150 agriculteurs qui ont visité ces essais en 2022 (données non exhaustives). On note ainsi que les visites et essais ont été en hausse sur l'année 2022. En 2023, les Chambres d'agriculture prévoient de définir une feuille de route R&D sur une ou deux thématiques en lien avec les produits phytosanitaires, construite et partagée avec l'ensemble du réseau.

L'élaboration des 2 650 Bulletins de Santé du Végétal (BSV, chiffres stables entre 2021 et 2022) diffusés à plus de 42 000 personnes (chiffre de diffusion non exhaustif) ont été réalisés. Afin de faire évoluer le BSV comme souhaité par l'Etat, les Chambres d'agriculture s'impliquent au moins jusqu'en 2024 sur la rénovation du Système d'information et des priorisations des bioagresseurs observés dans le cadre du BSV en mobilisant l'expertise technique des agents Chambres d'agriculture.



10 260
conseils spécifiques
ont été délivrés en 2022.

146 ETP
sont encore consacrés à
l'accompagnement
de collectifs.



Les Chambres d'agriculture
ont formé
en 2022
plus de 20 800 agriculteurs
sur des thématiques visant
la réduction des produits
phytosanitaires.



En 2022, **1 055 essais**
ont été conduits par les
Chambres d'agriculture
(chiffre en légère hausse par
rapport à 2021)
dont
97
en stations d'expérimentation
et
958
chez des agriculteurs.



L'élaboration des
2 650
Bulletins de Santé du Végétal
diffusés à
plus de 42 000
personnes ont été réalisés.

RAPPORT ANNUEL **DE L'ACTION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE** **SUR LA RÉDUCTION DES USAGES ET IMPACTS** **DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

2023, action des Chambres d'agriculture

Crédit photo : Chambres d'agriculture / Gettyimages - Édité en janvier 2024